

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 13 «
Trois mois. 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 15 septembre.

Une dépêche assez obscure annonçait, hier, que l'amiral Romain-Desfossés rentrait en France, accompagné de son état-major; certaines personnes en ont conclu que l'escadre de Bésika revenait à Toulon, ce qui est complètement faux. Le retour de M. Romain-Desfossés, annoncé par cette dépêche, est le résultat d'un changement annoncé depuis plusieurs semaines dans le commandement de la division navale en station dans l'archipel. M. Desfossés, nommé vice-amiral, a été remplacé par M. le Barbier de Tinan, et il rentre en France sur le bâtiment à vapeur qui a amené son successeur. — Havas.

On écrit de Kalisch, le 7 septembre, que la plus grande tranquillité règne dans le royaume de Pologne; de fortes concentrations de troupes ont lieu à la frontière de la Moldavie. « Cela est nécessaire, dit le correspondant, attendu que la Turquie continue ses armements, et que l'armée ottomane, sur le Danube, est en ce moment plus forte que l'armée de Russie. »

Voici d'un autre côté les nouvelles de l'Orient que nous apportent les feuilles allemandes.

On écrit de Vienne, au Journal allemand de Francfort:

« Les nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui de Constantinople, ne présentent plus la situation de l'Orient sous des couleurs bien riantes. Le Czar n'accepte point le projet modifié. La Porte Ottomane est résolue à tout et saura défendre sa dignité et sa nationalité menacées. Les Turcs veulent et sauront se battre, et s'ils doivent tomber, ce sera du moins avec honneur. Ces mots résumant l'esprit du jour et l'opinion générale. Il ne faut pourtant pas renoncer à tout espoir d'une solution pacifique, car l'arrivée prochaine de l'empereur Nicolas au camp d'Ollmütz, ouvre encore une issue à la conservation de la paix. » — Havas.

Voici l'extrait d'une autre lettre, portant la date de Smyrne, 27 août:

« Presque toutes les troupes venant de l'Asie passent par notre ville; elles sont animées d'un enthousiasme guerrier. Nous avons vu passer de 60 à 80,000 hommes. Les populations sont en ce moment animées d'un esprit tel que le Sultan per-

draît la vie et le trône s'il acceptait des conditions déshonorantes. Les flottes, dans la baie de Bésika, reçoivent continuellement des renforts, en même temps que l'on apprend des Principautés Danubiennes que les Russes font des préparatifs pour y passer l'hiver. » — Havas.

INTÉRIEUR.

Paris, 15 septembre.

Le *Moniteur* publie la fixation des droits à l'importation des bestiaux et des viandes fraîches et salées. Les bœufs et taureaux paieront 3 fr. par tête, les vaches, génisses et bouvillons, 1 fr.; les veaux, brebis, moutons, chèvres et porcs, 25 c.; les agneaux, chevreaux et cochons de lait, 10 c.; les viandes fraîches, 50 cent. les 100 kilog.; les viandes salées, 10 fr. les 100 kilog. — Havas.

La feuille officielle contient, en outre, une convention en treize articles, entre la France et les États-Unis, destinée à déterminer d'une manière précise les droits, privilèges et devoirs réciproques des Consuls des deux pays. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — « Madrid, 11 septembre 1853.

» M. Doral a donné sa démission qui a été acceptée. Le ministre des travaux publics est chargé de l'intérim du ministère de la marine. — La Cour part aujourd'hui de la Granja pour l'Escurial. — Le président du Conseil accompagne seul leurs Majestés. »

PRUSSE. — On écrit de Berlin, le 12 septembre, que le ministère prussien a le projet d'augmenter de 5 millions de thalers le papier-monnaie. Le conseil en délibérera dans sa prochaine séance. Tout le papier-monnaie actuellement en circulation, n'est que de 54 millions de thalers; la circulation des espèces d'or et d'argent est de 238 millions. — Havas.

ÉTATS-UNIS. — « New-Yorck, 3 septembre.

« Le prix de la farine a monté de 12 p. 0/10 par baril. Il est fait des demandes considérables pour la France. Le frêt est en hausse. Le commerce du coton a de l'activité. Les prix ne varient pas.

— Les dernières nouvelles de la Plata annoncent la fuite d'Urquiza pour Entre-Rios. Le siège de Bué-

nos-Ayres est terminé; la paix est rétablie. Pastor a été élu gouverneur à Buéno-Ayres, le 2 août. — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient d'accorder, par décision du 12 de ce mois, sur la demande de M. le Préfet, un secours de 3,257 francs à des habitants de Maine-et-Loire, victimes d'accidents.

Ce secours est réparti de la manière suivante:

Epizooties, 2,730 fr.
Événements malheureux, 450 fr.
Accidents divers, 72 fr.

(Maine-et-Loire.)

Angers. — Un cultivateur de La Bohalle, qui était venu, un des jours de la semaine dernière, vendre son blé à Angers, s'en retournait, vers le soir, assez satisfait de sa journée et sa ceinture passablement garnie. En passant aux Justices, soit caprice, soit besoin, il entra dans un cabaret, où il ne tarda pas à faire connaissance avec un buveur qui s'y trouvait déjà atablé. Cependant la nuit était venue, et le paysan, qui avait encore trois lieues à parcourir pour rentrer chez lui, songea qu'il était temps de se remettre en chemin. Mais, comme il n'avait pas de monnaie dans sa poche pour payer son écot, il dut retirer de sa ceinture une des nombreuses grosses pièces qui s'y trouvaient. Il paya donc et partit.

Il marchait depuis très-peu de temps, quand il fut subitement arrêté par un individu, qui, sans explication aucune, se rua sur lui en le frappant, le renversa et lui arracha sa ceinture qui renfermait 900 fr. Inutile d'ajouter que cette aimable rencontre n'était autre que la précieuse connaissance faite au cabaret. Malheureusement le fermier n'a pu fournir aucune indication de nature à mettre sur la trace de son *ouvel ami*; aussi toutes les recherches pour le découvrir sont restées infructueuses.

(Maine-et-Loire.)

— Un jeune ouvrier qui occupait une même chambre avec plusieurs autres ouvriers, profitant, il y a quelques jours, de leur absence, força une malle et s'empara d'une somme assez forte, péniblement amassée à force de travail et d'économie par un de ses camarades. Par bonheur, la police, avertie assez à temps, a pu retrouver une assez grande

FEUILLETON

LE CAPITAINE MÉHAREC.

HISTOIRE MARITIME.

(Suite.)

VI.

LA PROFESSION DE FOI.

— Hé! hé! disait Saint-Hubert qui se tenait hors de vue ainsi qu'il convient à tout conspirateur émérite, ça chauffe, Georges, ça chauffe! Tout-à-l'heure ils seront plus ardents que nous et vont élonger leur courroie. Ce sera le moment du relancé. Tayaut, tayant!

— Certainement, répondit son associé timoré; mais si les chiens font buisson-croix, pour continuer votre métaphore?

Saint-Hubert abattit sur lui son regard le plus pesant:

— Tu trembles! fit-il; hésiterais-tu par hasard?

— Ma foi, oui; pourquoi le cacher.

— Tu recules donc?

— Je le voudrais.

— Écoute, reprit imperturbablement Saint-Hubert, je vais arrêter l'ordonnance de notre nouvelle chasse. Nous allons d'abord retrécir l'enceinte du sanglier, ainsi que cela se pratique d'ordinaire entre gens bien appris; ensuite, nous le découdrons dans sa bauge.

— Hein? questionna Georges qui crut avoir mal compris.

— Puis, nous nous déferons de son marcassin, maître Jacques, dont il faut redouter les indiscretions.

En ce moment, grâce au mouvement de surprise que cette révélation imprévue causa chez lui, Georges se trouva placé dans un rayon lumineux projeté par la lampe du banc de quart.

Saint-Hubert ne vit, sur ses traits, que de l'épouvante.

— Tu me fais pitié! lui dit-il en haussant les épaules; mais tu m'écouteras jusqu'au bout.

— Continuez.

— Après cela, tu deviens commandant du *Jean-Bart* que tu débaptises et que tu conduis sur les côtes d'Afrique, au Maroc, si tu veux, pour le faire armer en guerre ou disposer en négrier, afin de faire la piraterie comme *Surcouf* ou bien la traite comme *Lombard*.

— La traite, la traite! insi-ta Georges dont les yeux gris s'allumèrent.

— Tu vois bien que mon plan était praticable, puisque toi-même enfin tu lui souris!

— Je ne dis pas non. Cependant, si vous m'abandonnez le navire, vous prendrez alors pour vous la cargaison?

— Je te la laisse aussi.

— Mais que conservez-vous donc pour votre part?

— Moi?

Un doute vint à Georges:

Peut-être Saint-Hubert le trompait-il.

Ce doute lui fit dresser les cheveux. Ses chairs se plombèrent.

Si Saint-Hubert, l'homme hardi savait toujours briser les obstacles qui le gênaient dans ses propensions, qui

lui garantissait, à lui Georges, qu'il lui laissait la vie sauve?

M. de Méharcé serait mort.

Maître Jacques serait mort.

Or, qui s'opposerait à ce que Saint-Hubert possédât tout à lui seul, femme, cargaison et vaisseau?

Il ne faudrait, pour cela, que commettre un dernier crime, le plus mince de tous, puisqu'il serait dirigé contre un coupable dont on ne faisait que hâter le jugement et la condamnation.

Cette idée lui fit froid dans le cœur, dans le dos, dans la moëlle, partout.

Saint-Hubert avec cette pénétration sagace qui vaut une seconde vue, devina ses pensées les plus secrètes.

— Oh! lui dit-il aussitôt avec un profond sentiment de dégoût, tu me fais maintenant horreur! Tu ne sais donc point, malheureux! acheva-t-il en lui serrant vivement un bras, tout ce qu'un amour dédaigné peut faire naître de violences dans le cœur d'un homme épris? Pauvre corps sans âme, tu ne pressens pas jusqu'où peut monter un désir devant la puissance duquel il faut que tout tombe, que tout fléchisse, que tout cède, lois, conscience, religion, préjugés? tu ne connais que l'argent, toi; tu ne seras jamais qu'un avare!

— Ah! s'écria Georges avec véhémence comme s'il eût été soulagé d'un grand poids; vous l'avez donc enfin deviné le secret de mes lâchetés et de mes fautes, le pôle vers lequel gravite incessamment ma pensée. L'avarice, l'avarice! mot magique auquel j'obéis depuis bientôt

partie de la somme volée. Le voleur a été conduit à la prison du Château. (Maine-et-Loire.)

CHRONIQUE LOCALE.

L'Oidium tuckeri envahissant de plus en plus les vignes de nos contrées, chaque viticulteur cherche les moyens d'empêcher les progrès du mal. Voici un remède qui vient de nous être indiqué, et qui, employé par deux viticulteurs, M. Perreau-Bazille et M. de Wall, paraît jusqu'ici avoir produit d'excellents effets.

Il s'agit tout simplement d'enfumer les ceps et les raisins avec une corde goudronnée; au bout de quelques jours, les grains très-malades tombent, ceux qui ne sont que légèrement atteints grossissent comme les autres, et la vigne se maintient en un parfait état; l'opération n'est ni longue ni coûteuse.

Ce qui prouverait, selon nous, que ce moyen est efficace, c'est que les cultivateurs, témoins des bons résultats obtenus, tentent eux-mêmes le remède et se hâtent de l'employer. PAUL GODET.

Un grave accident est arrivé jeudi dans le Bray: un enfant, dont la famille habite le quartier de Nantilly, s'est tué en tombant d'un arbre. Il était occupé à couper ou casser le bois mort; le pied lui a manqué, il est tombé sur la tête; la mort a été instantanée. PAUL GODET.

Le *Journal du Loiret* annonce en ces termes l'organisation d'un nouveau service relatif à la Loire et qui intéresse le département de Maine-et-Loire: « Sur la proposition de M. le Préfet du Loiret et de M. l'Ingénieur en chef de la navigation de la Loire, un bureau hydrométrique va être établi à Orléans.

Il aura pour attribution de calculer, à l'aide de certains éléments, le moment où les crues de la Loire se feront sentir à chaque point du littoral entre Nevers et Nantes, la hauteur probable qu'y atteindront les eaux, le moment et la durée de l'étalement et le moment de la décroissance.

Les études et opérations du bureau hydrométrique s'étendront sur vingt-neuf départements, savoir: Ardèche, Lozère, Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire, Rhône, Allier, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Nièvre, Yonne, Cher, Loiret, Eure-et-Loir, Indre, Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Charente, Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Sarthe, Orne, Manche, Mayenne et Loire-Inférieure.

Un conducteur embrigadé sera chargé des fonctions de chef de bureau qu'il exercera sous la direction de l'ingénieur en chef. Un conducteur auxiliaire sera adjoint au chef de bureau, un piqueur ou un surnuméraire complètera le personnel.

Le personnel du service hydrométrique sera installé dans les bureaux et sous l'autorité immédiate de l'ingénieur en chef du service de la Loire, en résidence à Orléans.

Le matériel, consistant en udomètres, anémomètres, hydromètres, etc., sera acquis par l'administration, au fur et à mesure des besoins, sur la proposition de l'ingénieur en chef du service de la Loire, et avec l'approbation de l'administration supérieure.

quinze ans. Eh bien! oui, je suis un avare; eh bien! oui, je cumule... oui, j'entasse! Quand je suis à terre, voyez-vous, je cours avidement à mon trésor caché que je fais ruisseler entre mes doigts, que je répands et que je couvre de mon corps entier, dans une muette extase, et vos passions éphémères sont fades auprès de la mienne... et je vous retourne vos sarcasmes, quand vous me traitez avec dédain de pygmée, d'embryon, de corps sans âme! Oui, c'était pour amasser que je trichais au jeu... oui, c'était pour m'arrondir que je faisais aussi des faux... oui, c'est encore pour thésauriser que je bois toutes les hontes, et que je parjure tous les serments et que je me suis embarqué, malgré ma peur de l'eau, parce qu'ici les dépenses sont nulles et que chaque année qui s'écoule, chaque journée qui tombe dans le gouffre de la nuit, chaque heure qui sonne au cadran de l'éternité, c'est une piécette de plus que je joindrai plus tard à la masse. Voilà pourquoi je suis lâche! si je mets tant d'ardeur à vivre, ah! ce n'est pas pour moi que je tremble, c'est pour mon or que je veux longtemps contempler avec frénésie, quand il chatoie, et quand, à genoux devant lui, mes yeux et mon cœur se dilatent, et que j'oublie là tout, à mon tour, préjugés, religion, conscience et lois. Vous ne connaissez que l'amour, vous, et vous ne serez qu'une dupe! acheva Georges illuminé.

Cette conversation instructive au point de vue philosophique fut tout-à-coup interrompue par des bouffées de cris, venant de la proue.

» Les observations des pluies et des neiges, ainsi que des hauteurs d'eau, seront confiées à des conducteurs, piqueurs en chef et cantonniers des ponts-et-chaussées compris dans le bassin général du fleuve, sous la surveillance des ingénieurs en chef.

» Les frais d'installation du service seront à la charge du Trésor: les dépenses seront soldées au moyen de crédits ouverts aux ingénieurs en chef des départements où il existera des stations d'observation.

» Les observations recueillies dans les diverses stations seront transmises et centralisées au bureau de l'ingénieur en chef, qui transmettra, à la fin de chaque exercice, un rapport détaillé sur les observations faites et la représentation graphique des crues des principaux cours d'eau et des hauteurs moyennes des pluies tombées. Ces documents formeront une annexe des annales des ponts-et-chaussées.

» En attendant que le service soit complètement et définitivement organisé, et que les documents recueillis soient assez nombreux pour permettre de calculer les éléments des crues avec une suffisante approximation et les annoncer aux populations du val de la Loire entre Nevers et Nantes, la transmission des avis continuera d'être faite comme elle est en ce moment. Une décision ministérielle fixera l'époque à laquelle le bureau hydrométrique sera considéré comme l'organe officiel de ces avis, à l'exclusion de toute autre voie de publicité.

» Ce service aura la franchise pour la transmission des dépêches par la poste aux lettres, ou même, en cas d'urgence, par le télégraphe électrique.

» Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de cette mesure. En établissant à Orléans un bureau hydrométrique, le Gouvernement témoigne de sa sollicitude pour la navigation de la Loire et la sécurité des propriétaires riverains. C'est encore une de ces améliorations utiles que notre département doit à l'esprit de justice distributive qui distingue notre administration départementale et les ingénieurs de la navigation de la Loire.

CH. BRAINNE.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 16 septembre.

Un décret impérial fixe les conditions auxquelles sont faits les envois, de France et d'Algérie pour les États romains, des lettres, journaux, livres, etc.

Le *Moniteur* publie diverses nominations dans la Légion d'Honneur et les médailles militaires, ainsi que dans le corps de la marine. — Havas.

FAITS DIVERS.

On écrit de Condom au *Courrier du Gers*:

Le 31 août, une véritable centenaire a célébré l'anniversaire de son baptême; elle est née le 30 août 1753, et fut baptisée le lendemain. Le mercredi matin, à l'aurore, la cloche a annoncé, par une volée, cette fête si rare et si touchante. A sept heures du matin, M^{me} veuve Dannassans, née Lacouture, s'est acheminée vers l'église, suivie d'une foule nombreuse de voisins officieux, qui tous

Le soulèvement, en de bonnes mains, suivait toujours sa marche ascendante, à l'instar d'une gamme chromatique.

Le Breton, avec sa tête carrée d'Allemand, n'était pas homme à céder. Le petit mousse d'ailleurs ne l'eût pas souffert.

Georges et Saint-Hubert pouvaient donc encore causer, tandis que le flot de l'insurrection montait comme une marée de pleine lune.

Saint-Hubert reprit:

— Te voilà presque à mon niveau, Georges, quoique ton stimulant vienne seulement de la tête, par le calcul, quand le mien vient du cœur, par le sentiment; mais n'importe, tête ou cœur, le sang agit. Bravo! mon ami; l'avare qui tremble vaut presque l'amoureux qui bout. Rien ne touche à l'extrême chaleur comme l'extrême froid; les sensations sont les mêmes; hurrah! hurrah! Et il lui tendit une main.

Georges, à dater de ce moment, n'eut plus aucune arrière-pensée.

— Ainsi, s'écria-t-il, c'est convenu?

— Quoi?

— J'aurai le *Jean-Bart*?

Oui, fit Saint-Hubert. Et avec le *Jean-Bart* tu n'empièreras plus maigrement les sous sur les sous. Chaque capture que tu feras te rendra riche à millions...

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

prenaient la plus grande part à sa joie et à son bonheur.

M^{me} Dannassans jouit de toutes ses facultés intellectuelles, et n'éprouve d'autre infirmité qu'un affaiblissement dans la vue joint à une assez grande surdité.

— A Williams-Bury, dans la Caroline du Sud, M^{me} Singleton a atteint l'âge de cent trente-et-un ans; elle jouit encore de toutes ses facultés; mais elle a presque perdu la vue à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, à la suite d'une rougeole; sa taille n'est pas diminuée, et elle se promène très-facilement dans son appartement. Tous ses enfants sont morts. Une de ses petites-filles a soixante ans, et la petite-fille de celle-ci a près de dix-huit ans.

(Times.)

— Une nouvelle goélette pontée, mâlée de deux mâts et à hélice est apparue le 14, dans l'après-midi, au port Saint-Nicolas-du-Louvre un peu au-dessus de *la Sole*. Elle porte le nom de la *Caroline de Paris*. Elle est venue s'amarrer à ce port pour essayer sa machine. Un peu plus bas, au-dessous du Pont-Royal, est une troisième goélette pontée, mâlée et à vapeur, c'est celle de M. le baron Séguier. Enfin, au pont des Invalides est mouillée la frégate-école. — Qu'on ne donne que Paris soit maintenant un port de mer! — Havas.

— Un journal de Marseille raconte un incident burlesque qui aurait eu lieu, le 9, dans cette ville. Dans une de ces nombreuses baraques où l'on montre soi-disant une foule de choses toutes plus extraordinaires les unes que les autres, le public se pressait pour être à même d'admirer deux sauvages d'Afrique, des deux sexes, dont la férocité est telle, disait-on à la porte, que le gardien a été obligé de les enchaîner dans une cage énorme et de les observer continuellement avec un sabre, afin de les empêcher d'en dévorer les barreaux. Quelques hommes du peuple, toujours crédules, frémissaient d'épouvante en voyant ces insulaires dévorer avidement des bouts de cigares en adorant le soleil et la lune; ils ne dissimulaient pas leur frayeur, lorsqu'un Monsieur, plus incrédule et plus audacieux que les autres, s'est permis de passer la main à travers la cage, l'a appliquée sur la joue d'un des anthropophages et l'a retirée entièrement barbouillée de noir de fumée. Le public ne pouvant maîtriser son hilarité et trouvant cette farce d'excellent goût, en plein dix-neuvième siècle, a voulu porter en triomphe le donneur d'explications; la police a empêché seule l'exécution de ce triomphe. Vérification faite d'un des sauvages, un des spectateurs a reconnu parfaitement en lui son décroiteur, qui stationnait d'ordinaire sur le Cours, et qui avait disparu depuis le commencement de la foire, probablement pour aller adorer le soleil et la lune sous une couche nouvelle de vernis et se nourrir de bouts de cigares. (Univers.)

— Nous lisons dans l'*Athenæum* un compte-rendu très-curieux sur l'art théâtral et la mise en scène chinoise:

« Théâtre royal de Penang. Mardi prochain, par permission spéciale, quatre-vingts acteurs et quelques actrices auront l'honneur de représenter l'*Ancienne guerre*.

» *Première partie.* Autrefois, il y avait en Chine sept royaumes qui avaient chacun un roi particulier. L'un d'eux, le plus puissant, s'appelait Chin et dominait tous les autres. Ceux-ci, incapables de résister, consentirent à lui payer un tribut, et, pour gage de leur parole, ils donnèrent en otage un prince et plusieurs provinces. Malgré cela, Chin abusa de ses avantages. Alors se trouva, dans un des royaumes opprimés, un sage nommé Soh-Chin, qui leur conseilla de se réunir pour résister à leur oppresseur. Ce conseil prévalut, et le féroce Chin, trouvant une résistance trop forte, demanda la paix. Soh-Chin est nommé roi des six royaumes réunis.

» *Deuxième partie.* Autrefois, un empereur nommé Hien-Teh avait un frère nommé Laou-Koon, qui partit un jour pour défendre les frontières de Tartarie. Une ville de ce pays fut vivement attaquée. Laou-Koon, à bout de ressources, se décida à envoyer la plus belle fille du pays demander du secours à l'empereur Hien-Teh. Pendant son voyage, cette jeune fille fut attaquée par un tigre et sauvée par un chasseur qu'elle promit d'épouser. Arrivée auprès de l'Empereur, la jeune fille exposa sa demande, elle obtint ce qu'elle désirait; mais l'Empereur, pour condition, demanda la main de l'Ambassadrice pour le général à qui il donnait le commandement de ses troupes. Ceci fut affiché à la porte du palais. Le jeune chasseur dont nous avons parlé plus haut vit cet écriteau, appela sur le terrain le jeune général et le tua dans un combat singulier. Alors l'Empereur lui donna le commandement de ses troupes. Il partit, battit les Tartares et épousa celle qu'il aimait. La pièce se termine par les cérémonies du mariage.

» Le prix est d'un dollar pour une place dans une

loge, et d'un demi-dollar pour le parterre. Les portes seront ouvertes à sept heures, et le spectacle commencera à huit heures. »

— Un jardinier, habitant l'une des communes du canton de Gisors, le sieur Prosper V..., vient de recevoir avis d'une succession qui ne laisse pas que de l'embarrasser fortement. Voici dans quelles circonstances s'est formé cet héritage, dont la valeur réelle, appréciée par les amateurs, est de 70,000 francs. Un cousin du sieur V..., disparut, il y a trente ans, du pays, et on le soupçonna d'avoir suivi, dans ses pérégrinations une troupe d'acrobates, qui était venue travailler à la foire des Saints-Gervais et Protais. Le jeune vagabond parcourut tous les degrés de la carrière du saltimbanque. Après la dislocation et le crampage, il aborda les hautes sphères de la voltige sur la corde, cultiva le saut périlleux et devint de première force sur le travail à rebours exécuté à poil sur un cheval sauvage et libre, mais d'origine percheronne.

L'artiste ne se contenta pas de ces succès, et, à force de persévérance, d'économies et de culbutes transcendantes, il parvint à amasser un petit magot et s'acheta une baraque ornée d'un loup cervier, qui fit les délices des badauds.

L'appétit vient en mangeant: un singe vint tenir compagnie au loup, et la bande se compléta bientôt d'un ours brun, dansant la rodowa et la schotisch avec cette grâce qui caractérise les quadrupèdes de sa race. Le succès aidant, au bout de deux ans, la montre se métamorphosa en une véritable ménagerie, composée avec soin et vigoureusement nourrie. Beaucoup de flâneurs peuvent se rappeler la pépinière de bêtes féroces qui transplantait dernièrement le désert de Sahara dans les Champs-Élysées.

C'était le magasin du sieur Auguste V..., qui faisait frémir les assistants par la hardiesse avec laquelle il lutinait ses terribles élèves, au plus fort de leur monstrueux appétit.

Auguste V... est mort comme un simple mortel, non pas d'un coup de gueule de panthère, mais d'une honnête indigestion, et c'est de cette ménagerie que vient d'hériter Prosper V..., que cette nouvelle a jeté dans une terrible perplexité. Le bruit s'en est déjà répandu dans le village et y a semé la terreur. L'héritage se compose de deux lions, une lionne, deux panthères, un tigre, un jaguar, un serpent boa de la plus belle venue, une hyène, un crocodile, déjà coupable de la mort de trois hommes, et deux ours détenus pour le même délit.

L'infortuné jardinier, menacé de voir arriver chaque jour cette funeste collection, est en proie à

une fièvre violente, causée par la peur et l'inquiétude. On n'a pu le sauver d'une mort imminente que par le sage conseil qui lui a été donné de faire mettre en vente, fût-ce même au rabais, les redoutables lots qui composent cette succession extraordinaire. (Courrier de l'Eure.)

— Le *Globe* raconte une anecdote qui prouve l'habileté sans égale des Indiens à se servir de l'épée, et la simplicité de caractère de feu sir Charles Napier. A la suite de plusieurs combats avec les Indiens, un fameux jongleur visita un jour le camp anglais et exécuta ses tours devant le général, sa famille et son état-major. Entr'autres faits extraordinaires, cet homme coupa en deux, d'un coup de son épée, un citron placé sur la main de son aide. On pensa qu'il y avait quelque connivence entre le jongleur et son compagnon. Diviser d'un coup d'épée sur la main d'un homme un objet aussi petit sans toucher la chair, lui parut une chose impossible, bien qu'un fait semblable soit relaté dans Walter Scott dans son roman du *Talisman*. Pour éclaircir ce point, le général voulut tenter lui-même l'aventure et présenta sa main droite au jongleur. Celui-ci, après l'avoir regardé attentivement, dit qu'il ne ferait pas l'expérience. « Je pensais bien que je vous trouverais en défaut s'écria Napier. — Mais, arrêtez, reprit l'autre, laissez-moi voir votre main gauche. » Le général la lui tendit, et l'homme dit alors avec assurance: « Si vous voulez tenir votre bras ferme, je ferai le tour! — Mais pourquoi la main gauche et non la droite? — Parce que la main droite est creuse au milieu et qu'il y a risque d'abattre le pouce; la paume de la gauche est élevée et le danger sera moindre » Napier tressaillit. « Je fus effrayé, dit-il, je vis que c'était l'acte d'un homme d'une habileté extrême à se servir de l'épée, et si je ne m'étais pas moqué de lui devant mon état-major, et je ne l'avais délié de renouveler le tour, je l'avoue franchement, je ne me serais pas exposé à l'épreuve. Toutefois, je mis le citron sur ma main, et je tendis fermement le bras. Le jongleur se balança sur lui-même, et, d'un coup rapide, coupa le citron en deux. Je sentis le tranchant de l'épée sur ma main, comme si on avait tiré au travers un fil froid, et voilà, ajouta-t-il, quels sont les habiles tireurs de l'Inde que nos braves soldats ont défaits à Meeanee. »

AVIS AUX PERSONNES FAIBLES ET CONVALESCENTES POUR LESQUELLES UN TONIQUE EST UTILE ET INDISPENSABLE.

Le Tannate de Quinine de Barreswill, approuvé par l'Académie de médecine, comme succédané du

Quinquina et du sulfate de Quinine, n'est pas seulement un antipériodique contre les fièvres d'accès, comme le sulfate auquel il est supérieur à cause de son peu d'amertume et de son innocuité sur les voies digestives et le système nerveux; c'est encore le tonique le plus précieux peut-être que la thérapeutique ait à sa disposition.

Aussi les Pastilles de Tannate de Quinine de Barreswill ont-elles été accueillies avec faveur aussitôt qu'elles ont été proposées aux médecins, car elles leur offraient un tonique le seul fixe dans sa composition, le plus facile à administrer et surtout le plus sûr dans ses effets.

Les Pastilles de Tannate de Quinine suppléent les vins et sirops de Quinquina dans tous les cas où ils sont ordonnés, comme toniques, dans les convalescences, dans les débilités de l'estomac et les digestions pénibles provenant du relâchement ou de l'inertie de l'appareil gastrique.

Les différents produits de Tannate de Quinine de Barreswill (*Prises, Pilules, Pastilles*), se vendent au dépôt général à Paris, rue Jacob, 19, à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; *Beaufort*, MOUSSU, ph.; *Chalonnes-sur-Loire*, GUY, ph.; *Chateaufort-sur-Saône*, M. HOSSARD, ph.; *Chollet*, BONTENPS, ph.; *Saumur*, BRIÈRE, ph.; *Saint-Florent-le-Viel*, MAUSTON, ph. (15)

BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES. — L'INSTITUTION BOURDON, 13, rue Payenne, à Paris, sous la direction de MM. ROMAIN LE PENNEC, ancien élève de l'École Polytechnique, et THÉOPHILE AUDEMAR, licencié ès lettres, ajoute à ses autres préparations une préparation, sur une échelle très-large, au Baccalauréat ès sciences. Cours de trois mois, de six mois et d'un an.

Economie sérieuse de temps et d'argent pour les familles. (539)

TAXE DU PAIN du 16 Septembre 1853.
Première qualité.
Les cinq hectogrammes..... 20 c. 83 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes..... 18 c. 33 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes..... 15 c. 83 m.

BOURSE DU 15 SEPTEMBRE.
4 1/2 p. 0/0 hausse 1 50 cent. — Fermé à 101 60.
5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 77.
BOURSE DU 16 SEPTEMBRE.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 101 50.
5 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 76 75.

Étude de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ,

Le Mercredi 21 Septembre 1853, et jours suivants, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M. Gaugien, ex-lieutenant-colonel à l'École de cavalerie, sise à Saumur, sur les Ponts, port du Marronnier, à la vente publique, aux enchères de tout son mobilier :

Il sera vendu :

Bel aménagement de salon, plusieurs belles pendules et glaces, candélabres, fauteuils, causeuses, chauffeuses, étagère et table de salle à manger, commodes, secrétaires, tables de toilette, lits, couettes, matelas, linge, belle table de salon, chaises, guéridons, table à jouer, tapis, descentes de lits et autres bons objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (557)

Étude de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le dimanche 18 septembre 1853, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur, chez M. Vaillant, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Plusieurs lits garnis, fauteuil, canapé, chaises garnies et autres, pendules, flambeaux, glaces, guéridons,

tables, commodes, secrétaire, garnitures de cheminées, armoire, bibliothèque de bons ouvrages, tableaux, baignoire, cadres, console et bahut antiques, cuves à vin rouge, futailles, bois de corde, batterie de cuisine, bouteilles vides, etc., etc.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (541)

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 2 octobre 1853, à midi, En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UNE MAISON

Sise à Saumur, quartier de la Chouetterie, à l'angle formé par la rue du même nom et celle du Champ-de-Foire, portant sur la première de ces rues les nos 14 et 16.

Cette maison est composée de deux corps de bâtiments divisés en plusieurs chambres, cour, grenier au-dessus, caveaux, puits, lieux d'aisances et dépendances.

Mise à prix 1,500 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Paul VALLET, marchand de bois, au Pont-Fouchard, et audit M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 26. (534)

A CÉDER MAGASIN

d'Épicerie, débit de Vin et d'Eau-de-Vie, etc.,

Situé Grand'Rue et faisant l'angle de celle Traversière.

Cette maison, ayant ouverture sur deux rues, est susceptible de grandes augmentations.

S'adresser à PINOT, ex-boulangier, qui en est le propriétaire. (439)

A VENDRE

Par parties et par adjudication En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 25 septembre 1853, à l'heure de midi,

LES MORCEAUX DE PRÉ

Ci-après,

Appartenant à M. DUPUX de Parnay, et situés dans la prairie de Nonnes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

1° Un pré, contenant trente-deux ares cinquante-cinq centiares, compris sous le n° 57 du plan cadastral, section A, et joignant au levant M. Clément, au nord les représentants de M. Bodin, au midi M^{me} Desmé, au couchant Hubert.

2° Un pré, contenant vingt-deux ares, compris sous le n° 32 du plan cadastral, et joignant d'un côté M. Chevallier, d'un bout M. Gauffreteau.

3° Un pré, contenant quatorze ares quatre-vingt-dix-sept centiares, compris sous le n° 19 du cadastre, joignant de deux côtés M. de Beauregard, d'un bout M. Fouqueteau, d'autre bout M. Clément.

4° Un pré, contenant onze ares quatre-vingt-quatre centiares, portant le n° 126 du cadastre.

5° Un pré, de forme irrégulière, contenant un hectare cinq ares cinquante-deux centiares, compris sous le n° 113 du cadastre, et joignant au couchant M. de Beauregard, au midi M. Moreau-Barrier.

6° Un pré, contenant quarante-six ares vingt-sept centiares, compris sous le n° 88 du cadastre, et joignant au nord M^{me} Desmé, au levant M. de Beauregard, au couchant M. Fouqueteau, au midi l'article ci-après.

7° Un grand pré, renfermé de fossés, contenant trois hectares treize ares

soixante-douze centiares, compris sous les nos 76, 79 et 80 du cadastre, et joignant au nord l'article ci-dessus et M. de Beauregard, au sud une mare, à l'ouest M. Fouqueteau. (543)

Étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE Le CHATEAU gothique et la TERRE DE BOUMOIS,

Situés communes de Saint-Martin-de-la-Place et de Vivy, sur les bords de la Loire, à 10 minutes de Saumur, 1 heure d'Angers, 6 heures de Paris.

Jardin anglais, parc, futaie, eaux vives, potager.

Six corps de fermes, susceptibles d'être divisées, terres de première classe, contenant 95 hectares.

Revenu annuel 11,600 fr., constaté par baux notariés.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (533)

A VENDRE Ou A LOUER

UNE MAISON DOUBLE

AVEC JARDIN Rue de la Basse-Île, 16;

Plus un AUTRE JARDIN, vis-à-vis l'ancienne gare du chemin de fer. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (558)

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

BELLE PROPRIÉTÉ Sur les bords de la Loire, à quatre kilomètres de la station du chemin fer des Rosiers.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TESTU, notaire à Chemillé (Maine-et-Loire). Affranchir. (556)

A CÉDER DE SUITE

ou

FONDS DE BOULANGER

Placé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Saumur.

S'adresser M^e DION, notaire à Saumur. (555)

A VENDRE

Par adjudication et par parties,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le samedi 24 septembre 1853, à l'heure de midi,

UN PRÉ,

Situé dans la prairie de la Motte, commune d'Artannes,

Appartenant à M. DUPUX de Paroay, compris sous les nos 656 et 665 du cadastre, contenant en totalité quatre hectares soixante-neuf ares soixante-dix-sept centiares, et joignant au levant MM. Viger.

Ce pré sera divisé en dix lots de chacun quarante-quatre ares environ.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le jeudi 29 septembre 1853, heure de midi,

En l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

UNE JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ,

Située au Fau-Langlais, commune de Saint-Florent, à deux kilomètres de Saumur.

Elle consiste en maison, cellier, jardin et morceau de vigne, le tout se tenant et contenant environ 67 ares.

(553)

A VENDRE

UNE FERME,

Située au canton des Rivières, commune de Vivy, contenant environ cinq hectares.

Elle rapporte, par bail authentique, 300 francs, les impôts à la charge du fermier.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (525)

A VENDRE

Six très-bons CHIENS COURANTS, bien gorgés, quoique ayant beaucoup d'anglais, et bien vites;

Un très-beau et bon CHIEN COUCHANT de deux ans.

S'adresser au bureau du journal.

3,000 fr.

A placer à rente viagère, sur une seule tête.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (544)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

COMPTOIR DES FONDS PUBLICS. — VICTOR LANGÉ et C^{ie}.

Valeurs industrielles, Reports, Avances, Escomptes, etc.

Après un premier semestre d'exercice, et malgré les fortes dépenses d'établissement, les résultats obtenus ont permis de rembourser les frais d'organisation, et d'assurer un dividende total à raison de 10 p. %.

Vu l'importance progressive des opérations, il est émis une nouvelle série d'actions, avec jouissance du 1^{er} septembre 1853.

AVANTAGES SPÉCIAUX. — Les actions sont de 25 francs; — elles sont émises à 50 fr.; — elles jouissent d'un intérêt fixe de 5 p. %. — Elles participent, proportionnellement, aux 70 p. % des bénéfices attribués aux actionnaires du Comptoir.

En outre, chaque action nouvelle reçoit immédiatement et gratuitement :

UN NUMÉRO D'OBLIGATION FONCIÈRE. Les lots sont ainsi répartis :

Le premier numéro sortant gagne	100,000 fr.
Le 2 ^e " " " " " " " " " " " "	50,000 fr.
Le 3 ^e " " " " " " " " " " " "	50,000 fr.
Le 4 ^e " " " " " " " " " " " "	20,000 fr.
Les cinq numéros suivants	50,000 fr., chacun 10,000 fr.

TOTAL DU TIRAGE. . . 270,000 fr pour le 22 septembre.

S'adresser au siège de la Société, place de la Bourse, n^o 12, ou envoyer, franco, un mandat à vue sur Paris, à l'ordre de MM. VICTOR LANGÉ et C^{ie}, pour recevoir, en retour, les titres d'actions et les numéros accordés pour le tirage du 22 septembre. (547)

MAISON DE CONFIANCE.

DRAPERIE

BLANC

et

A LA VILLE DE SAUMUR.

et

ARTICLES D'AMEUBLEMENT.

PRIX-FIXE.

ARTICLES POUR HOMMES.

RUE SAINT-JEAN, N^o 33, A SAUMUR.

M. BOISSIER a l'honneur d'informer qu'il vient de recevoir un bel assortiment d'articles de haute nouveauté en tout genre POUR ROBES DE MARIAGE, EN ÉTOFFES DE SOIE, LAINE ET SOIE, CACHEMIRE, LAINE, ETC.; Moires antiques, Brocards, Lampas, Moires, Taffetas, etc.; Satins du Levant, Reys d'Orient, Barpours, etc.; Satins-Laine, Chambord, Amazones, etc., etc.

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE CHALES-CACHEMIRE BROCHÉS, LONGS ET CARRÉS; CRÊPES DES INDES, UNIS ET BRODÉS.

SPÉCIALITÉ DE BLANC ET ARTICLES POUR TROUSSEAUX.

M. Boissier prévient en outre qu'il vient de traiter d'une affaire importante DE SOIERIES NOIRES pour robes, en tout genre, à des prix exceptionnels, ainsi que d'une forte partie de CHALES BROCHÉS 7/4 et 8/4, fopds noirs et de couleur, dans les prix de 38, 40, 45 et 50 FRANCS.

LES PRIX SONT FIXES ET INVARIABLES. — VENTE AU COMPTANT, ESCOMPTE 2 p. %.

ASSORTIMENT SPÉCIAL D'ARTICLES POUR LA CAMPAGNE.

CHOCOLATERIE FRANÇAISE.

Remboursement immédiat de la totalité de l'Action en Chocolat à 2 fr. le 1/2 kilo. et au dessus.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Soixante-quinze pour cent dans les bénéfices nets de la Société.

Pour l'exploitation d'une Fabrique modèle de Chocolat, au moyen de Machines à vapeur d'un nouveau système.

CAPITAL: 3,000,000 DE FR.

DIVISÉS EN 15,000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE, ET 30,000 ACTIONS DE 50 FRANCS, REMBOURSABLES EN CHOCOLAT.

Raison sociale: LECOINTE et C^{ie}, 37, rue de Trévise, à Paris,

Auquel on doit adresser les demandes d'Actions et leur montant.

Tout le monde sait que, depuis quelques années surtout, la fabrication du chocolat, en France, a pris un immense développement; mais ce que beaucoup de personnes ignorent, c'est que cette industrie, dont l'importance s'est accrue en raison de son utilité, a enrichi presque tous ceux qui en ont exploité les produits. La fabrication du chocolat offre de très-grands bénéfices; les fortunes faites par la plupart des maisons qui se sont livrées à cette branche d'industrie, en sont une preuve incontestable. Nous avons donc pensé avec raison qu'une Société organisée dans le but d'obtenir les mêmes résultats pouvait tenter avec avantage ce que des industriels, agissant isolément et placés dans les conditions ordinaires, avaient si heureusement entrepris. En effet, les capitaux considérables, les puissantes ressources dont nous pouvons disposer et auxquels il faut ajouter l'économie de frais généraux, nous permettent tout d'abord de réaliser des bénéfices sur l'achat des matières premières en les puisant directement à leur source. Mais, outre ces éléments constitutifs sur lesquels reposera le succès de notre entreprise, chaque actionnaire étant intéressé à s'approvisionner dans une Fabrique de chocolat qui sera pour ainsi dire la sienne propre, et dont il formera la clientèle, nous deviendrons les fournisseurs naturels de 43,000 familles qui, consommant au moins pour 100 fr. de nos produits, créeront un chiffre de vente annuelle de 4,500,000 fr. Nous arriverons donc ainsi à vendre beaucoup plus que les maisons existantes qui ont acquis des fortunes colossales en exploitant ce genre de commerce.

Dans toutes les entreprises industrielles, il y a des chances de pertes égales à celles des bénéfices. La nôtre est combinée de manière à faire disparaître cette éventualité; car si la main droite donne 100 fr. en argent, la main gauche reçoit une valeur égale en marchandises qui rentrent dans les besoins de la consommation usuelle; reste donc pour chacun de nos intéressés une chance certaine de bénéfice.

Déjà nous avons traité avec la plus ancienne Fabrique

de chocolat de France (Ancienne maison Meunier, Kretzly, successeur). Cette Maison, fondée en 1760, a obtenu deux brevets, l'un en 1789 de Sa Majesté Louis XVI et l'autre en 1814, de Son Altesse Royale la duchesse d'Angoulême. C'est avec les produits de cette Maison, revêtus de son cachet et de ses étiquettes, que nous rembourserons immédiatement la valeur des actions libérées. Le chocolat que nous livrons est celui qui, il y a trente ans, valait 5 et 4 fr. le demi-kilo, et qui, grâce à l'emploi des nouvelles machines, est vendu depuis quelques années à 2 fr.

Ce chocolat est incontestablement un des meilleurs qui se fabriquent, et la maison d'où il sort a toujours, sous la branche aînée des Bourbons, fourni la Cour de France, ainsi que les grands seigneurs du temps, dont elle a conservé en partie la riche clientèle. Nous ne pouvons mieux faire, du reste, que de reproduire l'opinion d'hommes compétents dont on ne contestera pas l'autorité à cet égard.

« L'usage du chocolat est aujourd'hui si répandu, et il entre dans le régime alimentaire de tant de personnes, que le praticien doit lui accorder une attention particulière, non-seulement au point de vue thérapeutique, mais encore et surtout au point de vue hygiénique. Comme nous le disions en commençant, la consommation incessante progressive de ce précieux aliment a malheureusement encouragé la fraude. Nous avons fait à cet égard quelques expériences comparatives, et, sans vouloir dresser un tableau de dégradation qui nous attirerait à coup sûr les anathèmes de plusieurs fabricants, nous avons constaté qu'un des chocolats qui réunissait les meilleures qualités était celui qui sortait de la maison Meunier. Cette maison, fondée en 1760, a conservé l'habitude des anciens procédés exempts de sophistication, qu'adoptent trop facilement les inventeurs à leur début. Nous ne jugeons de sa valeur que par les résultats que nous avons obtenus, soit physiquement, soit à l'aide de la chimie, et nous n'en conseillons pas d'autres aux vieillards et aux valétudinaires. (Gazette des Hôpitaux, 21 septembre 1852.) »

« C'est après avoir analysé avec soin plusieurs chocolats, que nous déclarons hautement que celui que nous avons reconnu être préparé avec intelligence et avec des matières les plus pures, c'est sans contredit celui de la maison Meunier. Il est très-digestif; c'est là une qualité inappréciable, ainsi que nous avons pu le constater, et c'est ce qui le rend supérieur à tous les autres. Cette maison a toujours été patronnée par nos confrères les plus haut placés dans la science. Elle a été fondée en 1760, et Meunier est celui qui popularisa ce nouveau produit alimentaire. En 1789, il fut breveté par le roi Louis XVI, sur la recommandation expresse de Madame Victoire de France, sa tante, et, lors de la Restauration, M^{me} la duchesse d'Angoulême accorda un nouveau brevet à cette maison, qui a obtenu toutes les distinctions qu'on peut accorder à un produit bien fabriqué.

« Nous avons été heureux de voir la Gazette des Hôpitaux, dans ses nos 19 et 21, rendre un hommage mérité à cette maison. M. le docteur Roubaud, dans son annuaire, en a fait un éloge mérité, et ces autorités suffisent au-delà pour confirmer notre propre opinion. Les prix sont les mêmes que ceux de toutes les autres maisons. » (Agenda des médecins et chirurgiens pour 1853, publié par le docteur ALPHÉE CAZENAVE.)

Chaque actionnaire a droit à une quantité de chocolat d'une valeur égale à celle des actions libérées.

Chaque action doit être payée comptant en souscrivant, pour avoir droit à la remise immédiate du chocolat ou d'un bon de livraison au porteur du montant de l'action. Dans le cas où il ne conviendrait pas au souscripteur de recevoir la totalité du chocolat, il lui sera délivré des bons au porteur de 25 ou 50 kilos.

Tout souscripteur qui ne voudra payer que moitié des actions en souscrivant, ne pourra avoir sa livraison de chocolat ou ses bons au porteur, qu'autant qu'il aura entièrement libéré ses actions.

(On demande des correspondants.)